

Compte rendu de séance

Séance du 14 septembre 2026

L'an 2026 et le 14 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE Salle du haut sous la présidence de TOURREIX Jean-Luc, Maire

Présents : M. TOURREIX Jean-Luc, Maire, Mmes : COMBRE Nathalie, FEDRZEL Chloé, GAUREL Karine, POUX Marie-Laure, SALES Christine, SOUCHEYRE Evelyne, MM : BARLOT Nicolas, COURTEIX Anthony, ECLACHE Patrice, FABIE Eric, FLANDIN Thierry, IZARD Bruno, SUDRE Frédéric

M. COURTEIX Anthony arrive à 20h06 (pas de délibération prise avant)

Absents : Mme BALLOT Sandrine a donné procuration à Mme FEDRZEL Chloé

M. FABIÉ Éric (quitte la salle de réunion à 20h07 après l'approbation du compte-rendu de la réunion du 26/08/26, pas de délibération prise avant son départ)

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 07/09/2026

Date d'affichage : 07/09/2026

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DU PUY DE DOME le : 15/09/26

et publication ou notification du : 16/09/26

A été nommé(e) secrétaire : Mme COMBRE Nathalie

Monsieur le Maire annonce mettre l'enregistreur en marche.

Approbation du projet de compte-rendu de la réunion du 26/08/26

A la majorité (pour : 13 contre : 1 abstentions : 1)

20h07 : Monsieur Éric Fabié quitte la séance suite à la décision de ne pas prendre en compte ses remarques concernant l'enregistrement de la séance du 26/08/26 jugées non pertinentes.

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

ONF - Approbation de l'assiette de coupes 2027 pour les forêts relevant du régime forestier - 2026_067

Amendes de police - Programme 2026 - 2026_068

Autorisation d'implantation d'un poste de transformation Enedis sur une parcelle communale - 2026_069

Stratégie pluriannuelle des ressources humaines dans notre Commune - 2026_070

Vente de bois Mont-la-Côte - 2026_071

Texte délibération :

ONF - Approbation de l'assiette de coupes 2027 pour les forêts relevant du régime forestier - réf : 2026_067

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2027 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier, proposition jointe à la présente délibération.

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que les modes de ventes à l'ONF ont évolué depuis le 01/01/2019. Les ventes par adjudication ou appels d'offre prennent désormais la forme de ventes publiques de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence.

Les ventes de gré à gré hors ventes publiques (ventes « simples ») restent également en vigueur, pour pouvoir commercialiser des lots de faible valeur ou restés invendus.

Monsieur BARLOT Nicolas ne prend pas part au vote.

Où le discours de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

1 Assiette des coupes

d'accepter l'ensemble des propositions et suppressions de coupes comme mentionnées à la proposition jointe à la présente délibération.

2 Destination des coupes et mode de vente

d'accepter l'ensemble des destinations de coupes comme mentionnées à la proposition jointe à la présente délibération. Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour les bois vendus ou délivrés façonnés une délibération complémentaire sera nécessaire pour fixer les conditions d'exploitation (à l'entreprise, en régie, maîtrise d'œuvre, financement ...).

A la majorité (pour : 13 ; contre : 0 ; abstentions : 1)

Complément commentaires réunion :

- Objectif : un document unique pour la gestion des forêts publiques : Aménagements forestiers.
- Présentation du Programme de coupe pour 2027 : *ref tableaux présentés en séance*
Alerte : attaques d'insectes (typographes) sur certaines zones d'épicéas, en raison des conditions climatiques caniculaires de cet été. Des coupes massives, non prévues initialement, sont nécessaires afin de limiter la propagation et de pallier ce problème.
Réflexion sur le reboisement : envisager la replantation d'essences telles que le Douglas ou le mélèze, afin de limiter les risques liés à ce type d'attaque et de mieux adapter les peuplements aux évolutions climatiques.
→ Prochain RDV de commission Forêt le 24 Octobre -10h en forêt des Madras et de Neuffont

Texte délibération :

Amendes de police - Programme 2026 - réf : 2026 068

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est envisagé des aménagements de sécurité pour les piétons dans Le Bourg de Gelles, une étude a été faite avec les services du département et le montant total de ces aménagements est estimé à : 28 661 € HT

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les projets d'aménagement cités ci-dessus et sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police - programme 2026 - et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour réaliser ces travaux et signer tous les documents correspondants.

A l'unanimité (pour : 14 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Complément commentaires réunion :

- Demande de subvention pour projet d'aménagement d'un chemin piéton partant de l'arbre de vie vers la station de lavage.
- Estimatif du devis réalisé à la hausse par les services du Département : 28661,00 HT
- Prise en charge possible 50% sur un montant maximal de 15000€

Texte délibération :

Autorisation d'implantation d'un poste de transformation Enedis sur une parcelle communale - réf : 2026 069

Monsieur le Maire informe qu'il a été autorisé par convention de servitude, suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 15 octobre 2025, à Enedis d'installer un poste de transformation d'électricité sur la parcelle, lieu-dit Hyvon cadastrée ZV n°12, moyennant une indemnité globale et définitive de 20 €.

Cette autorisation va être transcrite par acte authentique à l'étude de Maître GUILLET de Montluçon et nécessite une délibération du Conseil Municipal pour mener à bien ce dossier.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise cette mise à disposition
- Habilite Monsieur le Maire à signer l'acte définitif

A l'unanimité (pour : 14 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Complément commentaires réunion :

Basé à l'entrée d'Yvon- passage chez le notaire pour la mise en œuvre et signature de la convention.

Texte délibération :

Stratégie pluriannuelle des ressources humaines dans notre Commune - réf : 2026 070

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la mise en place des Lignes Directrices de Gestion dans la commune à compter du 1er janvier 2021 pour une durée de 6 ans, il est nécessaire d'établir les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1er janvier 2027.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à établir et présenter au Comité Social Territorial le projet des Lignes Directrices de Gestion de la Commune et par la suite à prendre l'arrêté correspondant, après avis du Comité Social Territorial.

A l'unanimité (pour : 14 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Complément commentaires réunion :

Commission du Personnel réunie le 9 Septembre dernier.

- Lignes directrices pour une durée de 6 ans à partir du 1/01/27
- Soumission de cette proposition au Comité Sociale du mois d'octobre avant application.
- Mise à jour : CET, EPI, Congés : Pas de délibération à prendre car obligations réglementaires

- Astreintes et Permanences : du vendredi soir au dimanche soir du 15 novembre au 15 mars -109,75€ en prime. Planning à définir avec les agents concernés.

Texte délibération :

Vente de bois Mont-la-Côte - réf : 2026 071

Monsieur Nicolas BARLOT, présente l'offre et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal accepte à la majorité l'offre de prix jointe de la scierie des Gardes pour le lot de bois de la section de Mont-la-Côte situé sur la parcelle ZR58 sur la Commune de Gelles. Les volumes exploités seront cubés de manière contradictoire entre l'acheteur et un représentant de la mairie.

Le Conseil Municipal accepte également, à la majorité, que la somme issue de cette vente sera versée sur le budget de la Commune et mise à disposition à des fins de petits travaux de captage et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents correspondants.

A la majorité (pour : 13 ; contre : 0 ; abstentions : 1)

Complément commentaires réunion :

Coupe de bois Mont la Côte : Estimatif de recettes entre 1200 et 1500€.

Complément de compte-rendu :

- Les travaux d'installation d'un système de climatisation à l'école : 10115 € HT Prise en charge par la Région 5000 €
→ Travaux seront réalisés la 1ère semaine des vacances de la Toussaint par l'entreprise Air Eau63 à Massagette.
- Infraction et Vol au sein de la Caserne des pompiers : vols matériels de découpe et actes de vandalisme (déclenchements des extincteurs pour effacer les traces de l'infraction).
- Installation d'un poteau d'eau incendie sur le village de Villatier.
- Aménagement d'un arrêt de transport scolaire (panneaux et passages piétons) sur le village de Commeaux
- Installation du Radar Mobile à Neuffont -possibilité de le déplacer dans un autre village sur demande et de créer un calendrier d'itinérance.
- Sydem Dômes et Combrailles – 12 septembre : Atelier Sensibilisation « Réparer avant de recycler »

Attention : Pour information, certains bacs jaunes ont été refusés sur la commune en raison du non-respect des consignes de tri.

- Reprise de la pharmacie (*Nathalie Combre ne prend pas part au débat en raison de sa situation professionnelle*)
– 3/09/2026 : validation de la reprise d'activité à la suite de l'audition auprès de l'Ordre des pharmaciens.
Le repreneur sollicite une aide au loyer auprès de la commune, compte tenu du montant élevé du loyer et des charges, dans l'attente de l'arrivée d'un nouveau médecin.
La mise en place d'une convention est envisagée afin de formaliser les engagements et obligations de chacune des parties.
Le principe de cette aide a été validé par la Conseillère aux Décideurs locaux en charge du secteur.
Il est proposé d'envisager une aide au loyer à hauteur de 50 %, dans la limite de 1 500 € par mois, pour une durée maximale de 24 mois. Cette aide s'arrêtera dès l'arrivée d'un médecin.
- Don du Sang organisé par EFS sera à Gelles le 1^{er} octobre de 16h à 19h salle du Temps Libre.
- Spectacle « À Tiroirs ouverts » Vendredi 6 Novembre à 20h30 Salle du Temps Libre (ArtenScène)
- Démarchage d'une installation d'un distributeur à Pizzas par Euro Pizza. Un comparatif est demandé auprès de la table de Marie -emplacement à définir sur l'axe principale RD52.
- Le président du [SIAEP du Sioulet](#) adresse ses remerciements auprès de la commune pour l'organisation de la réunion du 11 septembre organisée à Gelles.
- Présence de Karine Gaurel à la première réunion Commission Sport de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense :
 - Présentation de cette instance décisionnelle et consultative qui gère les infrastructures, le soutien aux associations, les événements comme le Forum des Associations de rentrée, ainsi que le déploiement de dispositifs comme le Pass Sport
 - Réflexion sur la mise en place d'un forum des associations
 - Volonté de réitérer un évènement sur le modèle « Les Jeux 2024 Dômes Sancy Artense » (une grande compétition sportive et amicale organisée en juin 2024 sur le territoire de la Communauté de communes Dômes Sancy Artense)

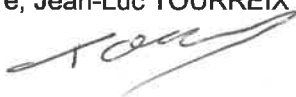
Questions diverses :

Evelyne Soucheyre réitère sa demande d'affichage des comptes-rendus de conseil municipal sur le site Panneau Pocket.

Séance levée à : 22:27

En mairie, le 16/09/2026

Le Maire, Jean-Luc TOURREIX




La Secrétaire, Nathalie COMBRE

